

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publié le 02 février 2024

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq janvier** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 janvier 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Virginie BARRA, Cindy CLOP

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2024\_10**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLISSANT L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET « FABRIQUE A MUSIQUE SACEM X ORCHESTRE A L'ECOLE »**

L'association Orchestre à l'École, Centre National de Ressources des orchestres à l'école a pour objet le développement de la pratique orchestrale au sein des établissements scolaires, notamment à travers toutes actions permettant la création, le financement, le développement et la diffusion des orchestres à l'école.

Dans la continuité de leur engagement commun en faveur des rencontres entre auteur compositeur / autrice compositrice et orchestres à l'école, la Sacem et l'association Orchestre à l'École s'associent autour du dispositif Fabriques à Musique Sacem x Orchestre à l'École, dont l'objectif est de créer un partenariat entre un auteur compositeur / une autrice compositrice, un orchestre à l'école et une structure culturelle locale (salle de concerts) à travers la mise en place d'un projet musical d'arrangement de morceaux issus du répertoire de l'artiste.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du projet « *La fabrique à musique* » autour d'un partenariat entre l'orchestre de la classe de 3<sup>ème</sup> CHAM du collège Voltaire de Sorgues, la pianiste Perrine MANSUY et l'AJMI (Association Jazz Musique Improvisée) d'Avignon.

L'objectif est de mener un travail pédagogique autour du répertoire de Perrine MANSUY.

Cinq sessions d'intervention de l'artiste sont réparties entre le mois de février et de juin 2024.

Le projet prévoit un concert de restitution dans la salle de concert de l'AJMI.

L'association Orchestre à l'École s'engage à régler sur facture adressée par l'AJMI une somme de 1500€ qui permettra de couvrir en totalité :

- Le cachet de l'artiste pour le concert de restitution
- Deux interventions pédagogiques avec les classes de 3<sup>ème</sup> CHAM
- Les défraiements de la venue de l'artiste à Sorgues pour ces 2 interventions

- Les défraiements de la venue de l'artiste pour le concert de restitution
- La rémunération du technicien son/lumière pour le concert

L'association Orchestre à l'École s'engage à réaliser les arrangements des œuvres de l'artiste prévues pour le projet pour une somme totale de 600€ ainsi qu'à coordonner, valoriser l'évènement et fournir des teeshirts pour le concert de restitution pour une somme totale de 900€

L'AJMI s'engage à participer au projet de la façon suivante :

- Accueillir l'orchestre CHAM pour la visite de ses locaux et pour le concert de restitution,
- Mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement du concert,
- Prendre en charge financièrement 3 interventions de l'artiste (750€)
- Réaliser une captation vidéo et montage du concert de restitution

Le montant total des frais engagés par l'AJMI pour ce projet s'élève à 2695,20 €.

La partie financière engageant la commune de Sorgues pour ce projet s'élève à 500 € et sera à régler sur facture adressée par l'AJMI selon les modalités d'une convention de financement à venir dans le cadre du partenariat « Fabrique à musique Sacem X Orchestre à l'école ».

Celle-ci-correspond à la prise en charge de 2 interventions pédagogiques de l'artiste à Sorgues avec la classe CHAM.

Le collège Voltaire de Sorgues s'engage à participer au projet en prenant en charge le déplacement des enfants et du personnel enseignant pour le concert de restitution.

Afin d'arrêter les modalités de mise en œuvre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention annexée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**Vu** l'avis favorable de la commission Culture du 10 janvier 2024,

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt pédagogique et artistique pour les élèves concernés, dans le cadre de leur cursus en Classe à Horaires Aménagés Musique,

**Sur** le rapport présenté par Jacqueline DEVOS;

**APRES** en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la signature de la convention de partenariat annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*